



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux – Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	27/03/2009 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	18 mars 2009

Référence	CM-CR-2009-03
État du document	Validé

Présents	Patrick Nathalie Sylvie Christine Laurent Jackie	BARDE BESNARD BEZANNIER DI GENNARO DUMONT FERRÉ	Lionel Corinne Liliane Ludovic Didier Patrick Nicolas	GAUTHIER LUCAS MONTAUDOIN NADEAU RIVIERE VABOIS VANNEAU
	Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRÉ Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN			
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON			
Secrétaire de séance	Nathalie BESNARD			
Début de séance	20H30			
Fin de séance	23H45			

Ordre du jour

01. Ouverture de la séance.....02
02. Approbation du compte rendu de la précédente séance.....02
03. Compte administratif et compte de gestion 2008.....02
04. Suppression du budget caisse des écoles.....03
05. Taxes communales.....04
06. Subventions communales.....04
07. Régime indemnitaire des agents communaux05
08. Budget primitif 2009.....06
09. Modalités de raccordement de tout à l'égout sur le réseau communal existant.....07
10. Mission facultative du pôle emploi public territorial du CDG28 - adhésion de principe au "service de remplacement" au " service d'accompagnement" et "aide au recrutement.....07
11. Procès verbal de transferts des charges à la communauté de communes de l'Orée de Chartres..08
12. Informations diverses des départements municipaux.....09
13. Clôture de la séance.....10

1. OUVERTURE de la SEANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en souvenir de Jean Michel GAUTHIER, ancien conseiller municipal.

Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE, Jean Claude NOELL donne pouvoir à Liliane MONTAUDOIN.

13 membres du conseil présents. Secrétaire de séance : Nathalie BESNARD

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'examen de 2 nouvelles délibérations portant sur :

- Suppression du budget de la caisse des écoles
- Procès verbal de transfert des charges à la communauté de Communes de l'Orée de Chartres

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

2. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE

Compte rendu approuvé.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau, adjoint chargé des finances, afin de présenter aux membres les comptes administratifs 2008 de la commune, de l'eau et de l'assainissement et de la caisse des écoles.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse sa place à la doyenne de la séance à savoir Liliane MONTAUDOIN.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - COMMUNE

Délibération 2009-24

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 279 623.60 €

RECETTES : 556 679.33 €

EXCEDENT : 277 055.73 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 494 848.81 €

RECETTES : 726 106.92 €

EXCEDENT : 231 258.11 €

RESTES A REALISER

DEPENSES : 588 865.00 €

RECETTES : 149 710.00 €

DEFICIT : 439 155.00 €

Report en recettes d'investissement au compte 001 : 277 055.73 €

Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 : 162 099.27 €

Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 69 158.84 €

Ludovic NADEAU précise que ce document a été arrêté au 31 décembre de l'année précédente et corrigé par 2 décisions modificatives.

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le compte administratif 2008 « commune » et sur le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable

↳ Ces 2 documents sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 –EAU et ASSAINISSEMENT**Délibération 2009-25**SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 862 712.01 €

RECETTES : 917 904.00 €

EXCEDENT : 55 191.99 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 146 859.45 €

RECETTES : 287 318.79 €

EXCEDENT : 140 459.34 €

RESTES A REALISER

DEPENSES : 198 120.00 €

RECETTES : 118 470.00 €

DEFICIT : 79 650.00 €

Report en recettes d'investissement au compte 001 : 55 191.99 €

Affection au compte 1068 : 24 458.01 €

Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 116 001.33 €

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le compte administratif 2008 « eau assainissement » et sur le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable

☞ Ces 2 documents sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – CAISSE des ECOLES**Délibération 2009-26**

Ludovic NADEAU précise que le compte administratif, section fonctionnement, de la caisse des écoles est présenté par articles qui représentent un chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4 571.73 €

RECETTES : 5 568.45 €

EXCEDENT : 996.72 €

L'excédent de la Caisse des Ecoles sera reversé par la trésorerie sur le budget général.

Monsieur le Maire précise que les fournitures scolaires seront achetées sur le budget principal.

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur le compte administratif 2008 « caisse des écoles » et sur le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable.

☞ Ces 2 documents sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal

4. SUPPRESSION du BUDGET CAISSE des ECOLES**Délibération 2009-27**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de mettre en sommeil le budget de la Caisse des Ecoles ; sa seule ressource étant la subvention communale.

Le résultat dégagé par la Caisse des Ecoles sera repris dans le budget communal.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

5. TAXES COMMUNALES

Délibération 2009-28

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau, adjoint chargé des finances, afin de présenter les taxes communales pour l'année 2009.

Monsieur NADEAU précise que l'élaboration du budget 2009 a fait l'objet d'une réunion de la « commission de finances » concernant les taxes communales.

Il est proposé pour 2009 d'appliquer une hausse de 2 % sur l'ensemble de toutes les taxes.

	Pour mémoire 2006 1.97%	Pour mémoire 2007 1.60%	Pour mémoire 2008 0%	Proposition pour 2009 2%
Taxe d'habitation	8.77%	8.91%	8.91%	9.09%
Taxe foncière	17.85%	18.14%	18.14%	18.51%
Taxe foncière non bâtie	22.95%	23.32%	23.32%	23.79%

Monsieur le Maire précise que la hausse de 2% d'augmentation dégage environ 5 000 € de recettes.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

6. SUBVENTIONS COMMUNALES

Délibération 2009-29

Monsieur le Maire rappelle qu'un questionnaire a été adressé à toutes les associations de Prunay le Gillon. Dans ce questionnaire était demandé entre autres le nom du Président, l'adresse d'envoi du courrier, un RIB....

Il précise que conformément à la loi, une subvention peut être versée à une association seulement si elle existe et qu'elle fonctionne.

Monsieur le Maire précise aux élus qu'ils ne peuvent pas participer au vote s'ils sont directement concernés par l'association ou si un membre de leur famille détient une fonction (secrétaire, trésorier) dans l'association.

	proposition 2009	
anciens combattants	175.00 €	adopté à l'unanimité
association des parents d'élèves	200.00 €	adopté à l'unanimité
association familiale	900.00 €	adopté à 12 voix et 3 NPPV
AURRAP	100.00 €	Adopté à 13 voix et 2 NPPV
caisse des écoles	-	
chartres handisport	40.00 €	adopté à l'unanimité
club de l'amitié	305.00 €	adopté à l'unanimité
coopérative scolaire	2 000.00 €	adopté à l'unanimité
détente adulte	200.00 €	adopté à l'unanimité
FNACA	135.00 €	adopté à l'unanimité
prévention routière	50.00 €	adopté à l'unanimité
fanfare de Janville	450.00 €	adopté à l'unanimité
music club Sours (exceptionnelle)	150.00 €	adopté à l'unanimité
nautic club vovéen (exceptionnelle)	150.00 €	adopté à l'unanimité
TOTAL	4 855.00 €	

Monsieur le Maire donne quelques précisions concernant ces subventions :

anciens combattants : aucune d'augmentation depuis 2006 et pas de demande particulière, hausse de 2.94 % pour 2009

Association des parents d'élèves : hausse de 33.33 % par rapport à 2008 suite à l'augmentation des effectifs scolaires.

Association familles rurales : hausse de 12.50 % par rapport à 2008, l'activité croît avec des ateliers proposés pendant les vacances scolaires (atelier de perles...)

AURRAP : baisse de 33.33 % par rapport à 2008. La municipalité met à la disposition de l'AURRAP des locaux, un ordinateur. De plus la trésorerie n'est pas en difficulté.

Caisse des Ecoles : budget supprimé. L'excédent réinjecté dans le budget de la commune.

Chartres handisport : même somme que l'an passé. 2 adhérents de la commune

Comité des Fêtes : la subvention n'est plus versée. Le comité des fêtes a été dissout pour non respect de la réglementation lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Coopération scolaire : même somme que l'an passé.

Détente gym adulte : hausse de 33.33 %, forte activité. 3 cours par semaine. La mairie met à disposition la salle.

FNACA : hausse de 3.85 %

Mémorial des anciens combattants : pas de renouvellement

Prévention routière : intervention des gendarmes 1 fois par an sur la commune de Prunay le Gilon

Fanfare de Janville : même somme que l'an passé.

Music club Sours : des membres sont de Prunay le Gillon. Subvention revue tous les ans

Nautic club Vovéen : subvention revue tous les ans

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

7. REGIME INDEMNITAIRE des AGENTS COMMUNAUX

Délibération 2009-30

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret 91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Rappel des textes :

- ☞ décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- ☞ Décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- ☞ Décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS)
- ☞ Décret 97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)

Monsieur le Maire rappelle les montants de base pour chaque prime suivant la filière.

IAT

- ☞ Filière administrative 469.96 € (adjoint administratif pal 1^{ère} classe)
- ☞ Filière technique 443.50 € (adjoint technique 2^{ème} classe)
458.32 € (adjoint technique 1^{ère} classe)
- ☞ Filière sociale 463.61 € (ATSEM 2^{ème} classe)

IEMP

- ☞ Filière administrative 1 173.86 € (adjoint administratif pal 1^{ère} cl)
1 372.04 € (secrétaire de mairie)
- ☞ Filière technique 1 143.37 € (adjoint technique 2^{ème} et 1^{ère} cl)
- ☞ Filière sociale 1 143.37 €

IFTS

- ☞ Filière administrative 1 064.83 € (secrétaire de mairie)

Il précise qu'un coefficient peut être attribué suivant la nature de la prime, à savoir :

- ☞ De 0 à 8 pour l'IAT et l'IFTS
- ☞ De 0 à 3 pour l'IEMP

Monsieur le Maire précise que le régime indemnitaire peut être versé aux agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel et qu'il convient de déterminer des conditions d'attribution et des conditions de maintien et/ou de suspension, l'IFTS se substitue aux heures supplémentaires et récupérations.

I - conditions d'attribution :

- la manière de servir
- la disponibilité de l'agent, son assiduité
- l'expérience professionnelle
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, à la fiche de poste

II - conditions de maintien et/ ou de suspension :

- maintien : congés annuels, autorisations spéciales d'absence, accidents du travail
- maintien partiel : congés maladie ordinaire
- suspension : grève, procédure disciplinaire, longue maladie, état de service

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'affectation du coefficient est de sa discrétion.

L'attribution aux agents communaux se fera dans le cadre de ce qui a été défini.

L'octroi de ces indemnités se fait par la rédaction d'un arrêté individuel rédigé par le maire.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

8. BUDGET PRIMITIF 2009

Délibération 2009-31

Ludovic NADEAU présente le budget 2009 de la commune au conseil municipal. Il précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement

Recettes	907 238€
Dépenses	907 238€

Section fonctionnement

Recettes	666 236€
Dépenses	666 236€

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2009-32

Puis Ludovic NADEAU passe au budget 2009 « eau et assainissement ». Il précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement

Recettes	795 780€
Dépenses	795 780€

Section fonctionnement

Recettes	276 661€
Dépenses	276 661€

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

9. MODALITES de RACCORDEMENT de TOUT à l'EGOUT sur le RESEAU COMMUNAL EXISTANT

Délibération 2009-33

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instituer des modalités de raccordement de tout à l'égout sur le réseau communal existant.

Il propose les modalités les suivants :

- demande faite en mairie par l'administré à l'aide d'un formulaire
- transmission de la demande à l'entreprise retenue pour un devis
- paiement de la facture par l'administré
- réalisation des travaux sous contrôle de la commune.

Monsieur le Maire explique que l'instauration de ces modalités permettra à la commune de Prunay le Gillon de suivre au mieux les branchements.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. MISSION FACULTATIVE du POLE EMPLOI TERRITORIAL du CDG28 – ADHESION DE PRINCIPE au « SERVICE de REMPLACEMENT » au « SERVICE d'ACCOMPAGNEMENT » et « AIDE au RECRUTEMENT »

Délibération 2009-34

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion28 propose certains services, à savoir :

SERVICE de REMPLACEMENT

Les CDG peuvent mettre à la disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue : d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou assurer des missions temporaires, de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2009

- pour les collectivités affiliées
- 170 € pour 7 heures de travail
- auxquels s'ajoute un forfait de 16 € correspondant partiellement aux frais liés aux déplacements

- pour les collectivités non affiliées
- 240 € pour 7 heures de travail
- auxquels s'ajoute un forfait de 16 € correspondant partiellement aux frais liés aux déplacements

Pour toutes les collectivités

- 105 € pour tous agents de catégorie B ou C (fonctionnaires momentanément privés d'emploi) quelque soit leur filière qui peuvent être mis à disposition des collectivités territoriales

- auxquels s'ajoute un forfait de 16 € correspondant partiellement aux frais liés aux déplacements

Dans cette situation, en vue d'un recrutement définitif, ces agents pourront être mis à disposition gracieusement pour une durée de 2 mois maximum ; seuls les frais de déplacement et de repas seront à la charge de la commune qui accueille. Il est à noter qu'en cas d'intégration d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi, la collectivité d'accueil est exonérée de charges pendant 2 ans.

SERVICE d'ACCOMPAGNEMENT

Ce service se distingue du service de remplacement par ses dimensions de conseil et d'expertise. Les agents du CDG mis à disposition des collectivités accompagnent sous la forme du tutorat, les nouveaux agents ou les agents déjà en poste. Ils peuvent également conseiller strictement du point de vue technique et administratif les élus des collectivités sur des demandes spécifiques.

Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2009

- pour les collectivités affiliées
- 250 € pour 7 heures de travail
- auxquels s'ajoute un forfait de 16 € correspondant partiellement aux frais liés aux déplacements

- pour les collectivités non affiliées
- 350 € pour 7 heures de travail
- auxquels s'ajoute un forfait de 16 € correspondant partiellement aux frais liés aux déplacements

AIDE AU RECRUTEMENT

Depuis le 31 mars 2008, le CDG met en œuvre cette mission facultative, payante, à destination des collectivités affiliées et non affiliées du département d'Eure & Loir en situation soit de recrutement, soit de remplacement d'agents de la collectivité. 3 niveaux d'intervention cumulables ou non.

- rédaction intégrale de l'annonce :
- 30 € pour les collectivités affiliées
- 100 € pour les collectivités non affiliées

- sélection des candidatures :
- 50 € pour les collectivités affiliées
- 200 € pour les collectivités non affiliées

- participation aux entretiens de recrutement
- 105 € pour les collectivités affiliées
- 400 € pour les collectivités non affiliées

Après l'exposé de chaque service et de son tarif, Monsieur le Maire précise que cette délibération est d'ordre général, elle n'engage en rien la commune. Le service est payant seulement si la collectivité fait appel aux services proposés par le Centre de Gestion. C'est une décision de principe.

Monsieur le Maire précise que le service de remplacement et le service d'accompagnement concernent seulement la filière administrative.

Adopté à la majorité par le conseil municipal avec 2 NPPV

11. PROCES VERBAL de TRANSFERT des CHARGES à la COMMUNAUTE de COMMUNES de l'OREE de CHARTRES

Délibération 2009-35

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de SAINT PREST au 1^{er} janvier 2009 et le transfert de charges concernant le coût de gestion de l'animation jeunesse et des chemins ruraux d'intérêt communautaire.

Il fait état de l'article 1609 noniesC du Code Général des Impôts et notamment de la possibilité offerte d'arrêter définitivement les transferts à l'issue d'un an de fonctionnement de l'EPCI.

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des charges (CLET) dans sa réunion du 23 mars 2009 a arrêté définitivement ces nouveaux transferts. Il explique au Conseil Municipal que le rapport de la commission doit être adopté dans les conditions de vote à la majorité qualifiée de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et article 1609 noniesC du Code Général des Impôts.

Il donne lecture du rapport de la CLET établi le 23 mars 2009, joint en annexe et dont un exemplaire est, remis à chaque conseiller, et arrêté à :

- Pour le Transfert de Chemins Ruraux d'intérêt communautaire : 800 €
- Pour le Transfert du coût de gestion de l'Animation Jeunesse : 14 200 €

Ce qui porte le montant total des transferts de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de l'Orée de Chartres à 193 145,07 €.

Le Transfert sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

12. INFORMATIONS DIVERSES des DEPARTEMENTAUX MUNICIPAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

Patrick BARDE informe que :

- les travaux de la Sente avancent conformément au calendrier
- la rue de l'Egalité sera fermée 2 à 3 semaines pour travaux (électricité)
- les travaux de voirie vont débuter mi avril jusqu'à octobre
- une place « handicapé » va être matérialisée sur le côté de la mairie
- un bassin pour récupérer les eaux pluviales de voirie du lotissement a été réalisé
- ce bassin doit être sécurisé
- le 17 mai prochain a lieu un tournoi de football Prunay le Gillon

Nicolas VANNEAU indique que :

- le bulletin municipal n° 2 est en cours de réalisation pour une parution fin juin
- la prochaine rencontre des Prunay de France aura lieu en Sologne le week end de l'Ascension

Laurent DUMONT précise que :

- un tri sélectif a été mis en place à titre expérimental exclusivement au cimetière avec 3 containers différents (végétaux, plastiques, pots)
- les haies végétales ont été nettoyées
- l'ancien portail de la station d'épuration sera réutilisé pour sécuriser le bassin d'eau

Christine DI GENNARO annonce qu'

- un stage de secourisme est organisé par l'Orée de Chartres pour les 12/17 ans les 28-29 et 30 avril prochain pour un coût de 14 €. Les inscriptions se font en mairie. Un bus est prévu pour se rendre sur le lieu du stage.

Lionel GAUTHIER informe qu' :

- une enquête publique est prévue du 14 avril au 14 mai 2009

Nathalie BESNARD souligne que :

- les 15 et 22 mars derniers, la troupe de théâtre a fait une représentation pour les aînés. Beaucoup de bénévoles ont répondu présents.

Jackie FERRE donne les informations suivantes :

- concernant la place « handicapé » dès sa mise en service aucune tolérance ne sera faite
- des actes de vandalisme ont été relevés sur les biens communaux
- le panneau d'affichage de Frainville : à plusieurs reprises, les agents techniques ont remarqué que tous les documents étaient déchirés ou brûlés dès affichage. L'affichage à Frainville est suspendu.
- Monsieur le Maire confirme l'ouverture d'une 5^{ème} classe pour Prunay le Gillon. Cela implique :
 - l'acquisition de tables, chaises, mobiliers scolaires
 - la réouverture de la classe dite « informatique », Grande Rue
 - la réorganisation de la cantine avec 2 services
 - la mise à disposition de la salle du conseil comme dortoir, l'existant étant trop petit.
- concernant le recensement, Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs ainsi que Claude NIOCHAUT pour le travail accompli. Une information sera donnée lors d'un prochain conseil municipal.

13. Clôture de séance

Fin de séance à 22h45.